

Communiqué de Sud Education Alsace et Solidaires Etudiant.e.s Alsace

01/04/21

Le 22 mars dernier, l'agence de presse spécialisée [AEF info a publié une dépêche](#) suite à un entretien avec Michel Deneken qui avait été sollicité suite à sa réélection par le Conseil d'Administration de notre université le 19 mars.

Il y annonce "l'organisation des Assises des ressources humaines" tout comme [il le fera ensuite dans l'Actu](#). Cependant, dans son entretien à AEF info, le Président précise que ce chantier tiendra compte "du contexte actuel, marqué par le télétravail et l'enseignement hybride".

M. Deneken déclare, aussi et surtout : "Les années qui s'annoncent auront des conséquences en termes de coûts, de ressources humaines, de pédagogie. **Nous ne pourrons revenir en présentiel à 100%, ni à la rentrée prochaine ni dans un an**"

Il est important de noter que cette dernière phrase n'est nullement dictée par une éventualité que la situation sanitaire ne s'améliore pas ou peu mais bel et bien par des arguments économiques.

Par ailleurs, M. Deneken évoque le "coût" pédagogique des enseignements à distance et hybrides. Pour Sud Education Alsace, cela plaide, non seulement en faveur d'un retour en présentiel le plus rapidement possible, mais aussi pour que des moyens supplémentaires puissent être mobilisés par la présidence afin de consolider les acquis qui n'auraient pu l'être pleinement du fait de ces enseignements en mode dégradé.

Cependant, si étudiant.e.s et enseignant.e.s considèrent, à raison, qu'un cours à distance ne saurait être équivalent à un cours en présentiel, cette différence n'existe pas dans [l'arrêté licence](#). En effet, depuis fin juillet 2018, le nombre d'heures d'enseignement nécessaires à l'accréditation d'une licence ou d'un master n'est plus uniquement constitué d'heures en présentiel. Cela ouvre la porte à des économies d'échelle et le président de notre université décide de profiter de la crise sanitaire pour utiliser cette perspective. [Notre Fédération syndicale avait dénoncé cet arrêté licence](#), notamment pour ces raisons. Lors du premier Conseil d'Administration de la nouvelle mandature, M. Deneken a clairement dit qu'il faudra inscrire, sur les prochaines maquettes des formations, des enseignements à distance. Les nouvelles et nouveaux élu.e.s à la CFVU apprécieront certainement de savoir ce que M. Deneken attend d'elles et eux..

La dépêche de l'AEF info permet aussi de savoir que l'une des priorités des "assises des ressources humaines" sera les conditions du travail à distance. Ces conditions sont pourtant claires et sont régies, dans la fonction publique, par le [Décret n° 2016-151 du 11 février 2016](#). Comme nous l'avons largement expliqué suite à l'enquête que nous avons menée auprès des personnels de l'ESR du site strasbourgeois, le "travail à distance" mis en place à l'Université de Strasbourg n'est pas du télétravail étant donné qu'il ne respecte pas le décret sus-cité. Le président Deneken souhaiterait-il pérenniser cette situation dans laquelle l'université ne remplit pas ses obligations? Rappelons que l'[article 6 du décret précité](#) comporte le passage suivant :

“Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, **notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.**”

Au cours de la campagne électorale, M. Deneken et les listes le soutenant ont promis “une université fondée sur la confiance et la co-construction”. Force est de constater que, dès ses premières prises de positions, le président réélu mise de nouveau sur la défiance. A aucun moment, pendant la campagne électorale, ni lui ni ses soutiens n'ont exprimé le fait qu'un non retour au 100% présentiel pourrait être évoqué à des fins budgétaires... Cette première déclaration est aussi une humiliation infligée à l'ensemble des élu.e.s des conseils centraux avant même le début de leurs travaux.

Toujours à l'AEF info, M. Deneken se félicite d'un “score impressionnant” concernant son élection. Ainsi, ce ne serait donc pas car la loi Fioraso, avec le vote des extérieurs notamment, a dégradé la démocratie universitaire rendant toute opposition vaine mais parce-que “la communauté universitaire (lui) fait confiance et attend beaucoup” qu'il n'a rencontré aucune opposition à l'élection au poste de président. Monsieur le président, après cette année où personnels et étudiant.e.s ont énormément donné pour leurs missions et leurs études, la communauté attend surtout un minimum de respect et non une instrumentalisation de la crise sanitaire à des fins économiques.

